

AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 1<sup>er</sup> août 2022 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
Lot 6 086 216 Rue du Couvent Est	Autoriser la construction d'enseigne sur socle à une distance de <b>1.52 m au lieu de 2 m</b> de toute ligne de propriété et d'une hauteur de <b>3.66 m au lieu de 3 m</b>	Article 13.13 Règlement de zonage n°16-642

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
1190, chemin Lucien-Lefrançois	Autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant au lieu d'en cour arrière, latérale ou avant secondaire	Article 7.17 Règlement de zonage n°16-642

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
31, rue de la Rivière	Autoriser la construction d'une piscine hors terre avec un empiètement en cour avant au lieu d'être localisé en cour arrière ou latérale	Article 10.3 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.**



Lise Drouin, g.m.a  
Directrice générale / Greffière-trésorière